

Association De Tireurs

Adresse postale :
BP 132,
38354 LA TOUR DU PIN CEDEX
ccra@armes-ufa.com



Monsieur François Hollande
Député de Corrèze
36 Avenue Victor Hugo
19000 Tulle

La Tour du Pin, le 30 septembre 2011

Objet : questions posées aux candidats aux primaires du parti socialiste.

Monsieur le député,

Notre association défend les droits des amateurs d'armes qui les détiennent ou les utilisent légalement comme chasseurs ou tireurs. Cela représente plus de deux millions d'électeurs et électrices sans compter les familles et amis.

Majoritairement, ces citoyennes et citoyens respectueux des lois, se détermineront en fonction de la position des candidats à l'égard de la réglementation des armes. Comme ils le font à chaque scrutin majeur depuis une décennie.

Avant de se prononcer, nos mandants souhaiteraient connaître votre position en tant que candidat à l'investiture sur les six points fondamentaux suivants :

1. Le droit à détenir des armes a été institué en 1789 par les rédacteurs de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen dont se réclame la France.
2. Le droit de propriété est inviolable et les armes n'y dérogent pas, sauf violation des lois et atteinte grave à l'ordre public selon le droit commun.
3. La réglementation française des armes ne doit pas être plus contraignante que les dispositions imposées par les textes internationaux.
4. Toute décision administrative individuelle **ou collective** concernant des armes doit être motivée.
5. Conformément à l'article 34 de la Constitution, seul le Législateur peut fixer « *les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques* » et la liberté d'acquérir et de détenir des armes en est une.
6. La légitime défense : droit pour tous de se défendre par tous les moyens contre une agression à son domicile, de jour comme de nuit.

Nous comptons informer nos sympathisants des orientations de chaque candidat en la matière. Aussi, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire connaître dans les meilleurs délais, vos positions sur chacun de ces six points auxquels nous sommes particulièrement attachés.

De notre côté, nous ferons diligence pour que nos militants soient éclairés avant de se prononcer en connaissance de cause lors des primaires de votre parti le mois prochain.

Nous vous remercions par avance de votre réponse et vous prions de croire, Monsieur le député en nos meilleurs sentiments.

Le Président de l'ADT
Hervé Senach